

**Avis n° 2009/11-04 relatif
à l'habilitation de l'Institut national des sciences
appliquées de Toulouse (INSA Toulouse)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA Toulouse)
- Vu le rapport établi par André Mora (rapporteur principal) présenté lors de la séance plénière du 10 novembre 2009

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'école a une spécialité habilitée en génie des systèmes industriels (GSI). Initialement, cette formation était une option de la spécialité génie mécanique (GM). Il y a 3 ans, l'école avait demandé son habilitation comme une spécialité à part entière.

La CTI a donné un avis favorable à son habilitation pour 3 ans (jusqu'en 2009).

La Commission prend acte de la réflexion engagée dans l'Établissement en vue de proposer, dans le cadre du suivi périodique, une nouvelle offre de formation comportant notamment des spécialités plus larges mais moins nombreuses.

Dans ces conditions, elle donne un avis favorable à la prorogation pour 2 ans, à partir de la rentrée 2009 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre :

- *d'Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'étudiant.*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 novembre 2009

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 décembre 2009

Le président



Bernard REMAUD